

Mairie de MIZOËN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Lundi 10 novembre 2014

COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

Fourniture de vêtements de travail pour les quatre employés techniques titulaires. Montant de la commande : 751,05 €.

Commande d'une paire de chaînes à neige pour le chariot élévateur «manitou» à la Sté «PEWAG France » : montant du devis : 1260 €.

Aménagement de l'appartement de la mairie, loué au SIEPAF et destiné au périscolaire, afin d'augmenter la capacité d'accueil de la garderie périscolaire.

CONVENTION «ENTRETIEN DE SENTIERS » et «SALLE DÉCOUPE » avec L'ACCA

Le Conseil municipal décide de confier à l'ACCA de MIZOËN l'entretien de plusieurs sentiers moyennant une subvention annuelle de 2250 €, équivalant à 110 heures de travail. La salle de découpe, située à la bergerie communale est mise gracieusement à la disposition de l'ACCA, à charge pour cette dernière de supporter les frais d'électricité et l'entretien courant du local. La convention peut être consultée en mairie.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE LA MORTE DU SACO

Le Conseil municipal accepte la demande de retrait du SACO (Syndicat d'assainissement du canton de l'Oisans) de la commune de la Morte. Ce retrait modifie le périmètre du syndicat qui devient identique à celui de la Communauté de Communes de l'Oisans : cela aura pour conséquence d'intégrer automatiquement le SACO à ladite Communauté de Communes.

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE

Suite à un avancement de grade, le Conseil municipal décide de créer un poste à temps complet d'*Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe* et de supprimer un poste d'*Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe*.

TOURBIERE DE LA PISSE : AMÉNAGEMENT DU SITE

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral n° 2012318-00045 de protection du site de la Tourbière de la Pisse sur une superficie d'environ 2 ha.

Ce secteur protégé est traversé par le sentier GR54 / GR50 très fréquenté par les randonneurs. Afin de réduire les nuisances liées à la fréquentation touristique il est envisagé d'aménager le sentier dans la zone humide, au départ de la source de la Pisse. Une « mise en défens », sur environ 100m linéaires, serait installée pour contenir la fréquentation : des poteaux bas, reliés entre eux par un filin, s'intégreraient dans le paysage et seraient relativement dissuasifs.

La commune pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage. Des aides financières pourraient être sollicitées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à 8 voix contre le projet et 3 voix pour, rejette la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas donner suite au projet. La protection du site a été décidée par l'Etat et les équipements doivent être pris en charge par l'Etat.

COLIS DES ANCIENS

Un colis de Noël sera offert à chaque résident permanent âgé de plus de 65 ans. Les colis seront commandés à la société CASINO à Bourg d'Oisans.

DIVERS

Un projet de *Plan de déneigement* de la Commune a été présenté aux Conseillers municipaux. Le «plan définitif » sera soumis à délibération du Conseil municipal lors de sa prochaine réunion. Le projet d'achat d'une fraise à neige a été refusé. Il a été décidé de louer occasionnellement une fraise et faire des essais afin de tester l'utilité d'un tel engin.

Pendant la saison d'hiver la place des Aymes sera déclarée voie de contournement : le stationnement sera strictement interdit durant la période hivernale. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

Vente de l'appartement du Dauphin : des offres (orales ou par mél) sont parvenues en mairie. M. le Maire demandera à chaque postulant une proposition écrite afin de permettre au Conseil municipal d'avoir tous les éléments nécessaires pour prendre une décision.

Une discussion est en cours avec le SEPEP (Service d'Entretien des Paysages et des Espaces Publics) concernant la vente de la débroussailleuse communale dans le cadre de la mutualisation du matériel.

Les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente sont en cours. Toute la partie mécanique (porte coupe-feu, serrures, blocs secours...) est faite ; reste la partie électrique, confiée à M. JACOB, qui n'est, à ce jour, pas terminée.

Les frais de transport collectif extrascolaire du mercredi midi (depuis l'école du Freney jusqu'aux 2 Alpes) seront pris en charge par la municipalité pour les enfants de la Commune jusqu'à fin décembre 2014.

Subventions aux associations : hors associations caritatives et d'intérêt public (pompiers...) les subventions aux associations diverses seront traitées sur demande officielle adressée en mairie (avec statuts, liste des adhérents...).

A partir de cette année, le bois coupé par les employés dans les parcelles communales sera distribué aux anciens.

* / * / * / *